



## MODALITES DE PROMOTION ET RELEGATION SAISON 2010/2011

### 1. Promotion de 2ème ligue régionale en 2ème ligue interrégionale

- 1.1 Selon les modalités de la LA-ASF, saison 2010/2011, le champion neuchâtelois de 2ème ligue régionale est promu en 2ème ligue interrégionale (sans match de promotion)
- 1.2 Si le champion régional renonce à la promotion en 2ème ligue interrégionale, il doit en informer, par pli recommandé, le secrétariat de la L.A., case postale, 3000 Berne 15, avec copie au CC.A.N.F., dans **les 3 (trois) jours** qui suivent le dernier match de championnat.
- 1.3 En cas de renonciation du champion, il sera remplacé par l'équipe la mieux classée du groupe.
- 1.4 **Si l'équipe championne renonce à sa promotion en 2<sup>ème</sup> ligue interrégionale, elle sera sanctionnée d'une amende de CHF 1'000.- (mille)**

### 2. Promotion de 3ème ligue en 2ème ligue régionale et relégation de 2ème ligue régionale en 3ème ligue

Les modalités pour le maintien de 14 équipes dans le groupe neuchâtelois de 2ème ligue à la fin de la saison 2010/2011 sont les suivantes :

- 2.1 Lorsqu'il n'y a pas d'équipe neuchâteloise reléguée de 2ème ligue interrégionale en 2ème ligue régionale, **les deux dernières équipes** – respectivement classées 13ème et 14ème – du groupe de 2ème ligue régionale **sont reléguées en 3ème ligue.**

**Trois équipes de 3ème ligue** seront promues en 2ème ligue, soit respectivement les deux équipes classées au 1<sup>er</sup> rang des groupes 1 et 2, ainsi que le vainqueur du match de barrage des équipes classées au 2ème rang des groupes 1 et 2 de 3ème ligue.

2.2 Lorsqu'**une équipe** (neuchâteloise) de 2ème ligue interrégionale est reléguée en 2ème ligue régionale, **les deux équipes** classées respectivement au 13ème et 14ème rang, du classement final de 2ème ligue régionale **sont reléguées** en 3ème ligue.

**Les deux équipes de 3ème ligue**, respectivement classées au 1<sup>er</sup> rang de leur groupe, **sont promues** en 2ème ligue

2.3 Lorsque **deux équipes** (neuchâteloises) de 2ème ligue interrégionale sont reléguées en 2ème ligue régionale, **les trois équipes** classées respectivement 12ème, 13ème et 14ème du classement de 2ème ligue régionale, **sont reléguées** en 3ème ligue.

**Les deux équipes** de 3ème ligue, respectivement classées au 1<sup>er</sup> rang de leur groupe, **sont promues** en 2ème ligue.

2.4 **Lorsque trois équipes** (neuchâteloises) de 2ème ligue interrégionale sont reléguées en 2ème ligue régionale, les trois équipes classées respectivement au 12ème, 13ème et 14ème rang du classement final de 2ème ligue régionale **sont reléguées** en 3ème ligue.

**Une équipe** de 3ème ligue, issue du match de barrage des équipes classées au 1<sup>er</sup> rang des groupes 1 et 2, de 3ème ligue, **sera alors promue** en 2ème ligue

### **Généralités :**

Si un champion de groupe de 3ème ligue dispose déjà d'une équipe en 2ème ligue, la promotion à la catégorie supérieure de jeu ne peut être retenue (une seule équipe par club en 2ème ligue). Cependant, la participation à la finale régionale pour le titre de champion cantonal de 3ème ligue reste valable.

Le remplacement de l'équipe précitée est automatiquement reporté sur la meilleure équipe classée du groupe, dont le club n'a pas d'équipe en 2ème ligue.

### **3. Promotion de 4ème ligue en 3ème ligue**

Les **trois** champions de 4ème ligue sont promus en 3ème ligue. Une finale de 4ème ligue sous forme de tournoi sera disputée pour la désignation du champion régional.

### **4. Promotion de 5ème ligue en 4ème ligue**

4.1 Les **deux équipes** respectivement classées 1<sup>ère</sup> des groupes 1 & 2 de 5ème ligue, seront promues en 4ème ligue

4.2 ainsi que le vainqueur du match de barrage des équipes classées au 2ème rang des groupes 1 et 2 de 5ème ligue.

## **5. Relégations de 3ème en 4ème ligue**

- 5.1 Si deux équipes (chiffre 2.1) de 2ème ligue sont reléguées en 3ème ligue, **deux équipes seront reléguées en 4ème ligue**, respectivement les équipes classées 12ème des groupes 1 et 2 de 3ème ligue.
- 5.2 Si deux équipes (chiffre 2.2.) de 2ème ligue sont reléguées en 3ème ligue, **trois équipes seront reléguées en 4ème ligue**, respectivement les équipes classées 12ème des groupes 1 et 2 de 3ème ligue, et le **perdant** du match de barrage opposant les deux équipes classées au 11ème rang des groupes 1 et 2.
- 5.3 Lorsque trois équipes (chiffre 2.3) de 2ème ligue sont reléguées en 3ème ligue, **quatre équipes seront reléguées en 4ème ligue**, respectivement les équipes classées, 11ème et 12ème des groupes 1 et 2 de 3ème ligue.
- 5.4 Lorsque trois équipes (chiffre 2.4) de 2ème ligue sont reléguées en 3ème ligue, **cinq équipes seront reléguées en 4ème ligue**, soit respectivement les équipes classées 11ème et 12ème des groupes 1 et 2 de 3ème ligue, ainsi que le **perdant** du match de barrage entre les équipes classées au 10ème rang.

## **6. Relégations de 4ème en 5ème ligue**

- 6.1 Lorsque **deux équipes** (chiffre 5.1) de 3ème ligue sont reléguées en 4ème ligue, **deux équipes seront reléguées en 5ème ligue**, soit les équipes 2ème et 3ème de la poule de relégation des équipes classées au 12ème rang de chaque groupe.
- 6.2 Si **trois équipes** (chiffre 5.2) de 3ème ligue sont reléguées en 4ème ligue, **trois équipes seront reléguées en 5ème ligue**, soit les équipes classées au 12ème rang de leur groupe.
- 6.3 Si **quatre équipes** (chiffre 5.3) de 3ème ligue sont reléguées en 4ème ligue, quatre **équipes seront reléguées en 5ème ligue**, soit les **trois** équipes classées respectivement au 12ème rang de leur groupe et l'équipe perdante de la poule de relégation des équipes classées au 11ème rang de chaque groupe.
- 6.4 Lorsque **cinq équipes** (chiffre 5.4) de 3ème ligue sont reléguées en 4ème ligue, **cinq équipes seront reléguées en 5ème ligue**, soit les trois équipes classées respectivement au 12ème rang de leur groupe, plus les équipes classées au 2ème et 3ème rang de la poule de relégation des équipes classées au 11ème rang de chaque groupe.

## **7. Modalités en cas d'égalité**

En cas d'égalité de deux ou plusieurs équipes pour la désignation d'un champion de groupe, ou pour la désignation d'un relégué, le règlement de jeu de l'ASF, art. 7, est applicable, soit :

- « Pour établir le classement des équipes d'un groupe sont déterminants :
- le nombre de points acquis
  - la meilleure différence de buts
  - le plus grand nombre de buts marqués
  - la différence de buts marqués dans les matches entre les équipes concernées qui sont en égalité de points
  - le plus grand nombre de but marqués à l'extérieur

## **8. Obligation de promouvoir le football des juniors**

Conformément à l'art. 3, ch.6.2 selon le règlement de jeu de l'ASF, les équipes **de 2ème ligue interrégionale** ont l'obligation d'avoir au minimum deux équipes juniors, dont au moins une de juniors D et une de C enregistrées sous le numéro du club. Soit au minimum 30 juniors D et / ou C pour le club dans un groupement.

- Pour les équipes **de la deuxième ligue régionale** qui veulent accéder à la deuxième inter doivent avoir durant toute la saison qui précède l'ascension avoir au minimum deux équipes juniors dont au moins une de juniors D et une de football à 11 enregistrées sous le numéro du club ou au minimum 30 joueurs D/C/B ou A qualifiés pour le club dans un groupement juniors
- **Pour les équipes de 3ème ligue régionale** qui veulent / peuvent accéder à la 2ème ligue régionale, ils doivent avoir inscrites au minimum une équipe football à 11 pour le second tour de la saison en cours.

## **9. Cas non prévus**

Si des cas non prévus dans les présentes modalités devaient surgir, ils seraient tranchés souverainement par le comité central de l'ANF.

ANF Comité central

Les Hauts-Geneveys, août 2010



**TABLEAU des promotions/relocations**  
**Saison 2010/2011**

<u>Ligue</u>	<b>Art. 2</b>	<b>...1</b>	<b>...2</b>	<b>...3</b>	<b>...4</b>
<b>2ème</b>	<b>Effectif 2010/2011</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
	+ relégation de 2ème ligue interrégionale	<b>0</b>	<b>+ 1</b>	<b>+ 2</b>	<b>+ 3</b>
	- promotion en 2ème ligue interrégionale	<b>- 1</b>	<b>- 1</b>	<b>- 1</b>	<b>- 1</b>
	- relégation en 3ème ligue	<b>- 2</b>	<b>- 2</b>	<b>- 3</b>	<b>- 3</b>
	+ promotion de 3ème ligue	<b>+ 3</b>	<b>+ 2</b>	<b>+ 2</b>	<b>+ 1</b>
	<b>Effectif 2011/2012</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>
	<b>Art. 5</b>	<b>...1</b>	<b>...2</b>	<b>...3</b>	<b>...4</b>
<b>3ème</b>	<b>Effectif 2010/2011</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
	+ relégation de 2ème ligue	<b>+ 2</b>	<b>+ 2</b>	<b>+ 3</b>	<b>+ 3</b>
	- promotion en 2ème ligue	<b>- 3</b>	<b>- 2</b>	<b>- 2</b>	<b>- 1</b>
	- relégation en 4ème ligue	<b>- 2</b>	<b>- 3</b>	<b>- 4</b>	<b>- 5</b>
	+ promotion de 4ème ligue	<b>+ 3</b>	<b>+ 3</b>	<b>+ 3</b>	<b>+ 3</b>
	<b>Effectif 2011/2012</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
	<b>Art. 6</b>	<b>...1</b>	<b>...2</b>	<b>...3</b>	<b>...4</b>
<b>4ème</b>	<b>Effectif 2010/2011</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>
	+ relégation de 3ème ligue	<b>+ 2</b>	<b>+ 3</b>	<b>+ 4</b>	<b>+ 5</b>
	- promotion en 3ème ligue	<b>- 3</b>	<b>- 3</b>	<b>- 3</b>	<b>- 3</b>
	- relégation en 5ème ligue	<b>- 2</b>	<b>- 3</b>	<b>- 4</b>	<b>- 5</b>
	+ promotion de 5ème ligue	<b>+ 3</b>	<b>+ 3</b>	<b>+ 3</b>	<b>+ 3</b>
	<b>Effectif 2011/2012</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>

ANF COMITE CENTRAL

Les Hauts-Geneveys, août 2010